

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP OPTIMA au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015 ont été majorées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé par erreur en charges par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative se trouve minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 99,33% de l'actif total au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2015.

Tunis, le 16 février 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2015
(Unité : 1000 Dinars)

ACTIF	Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
AC 1 - Portefeuille-titres		52 127 019	43 364 858
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	30 428 354	22 792 952
b - Obligations et valeurs assimilées	3.2	21 698 665	20 571 906
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		353 393	8 998 625
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.3	353 393	8 998 625
AC 3 - Créances d'exploitation		89	-
a - Dividendes & intérêts à recevoir		89	-
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		52 480 501	52 363 483
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	82 719	77 508
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	29 345	17 809
TOTAL PASSIF		112 064	95 317
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	50 676 407	50 735 459
CP 2 - Sommes distribuables		1 692 030	1 532 707
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 692 030	1 532 707
ACTIF NET		52 368 437	52 268 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		52 480 501	52 363 483

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015

(Unité : 1000 Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2015	Exercice clos le 31 Décembre 2014
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	2 087 986	1 890 419
a - Dividendes		961 227	831 599
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 126 759	1 058 820
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 087 986	1 890 419
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.2	319 056	306 478
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 768 930	1 583 941
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.3	76 900	51 234
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 692 030	1 532 707
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 692 030	1 532 707
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 150 866	671 493
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-2 641 576	-204 854
* Frais de négociation de titres		-101 049	-23 839
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.4	100 271	1 975 507

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015
(Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2015	Exercice clos le 31 Décembre 2014
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	1 692 030	1 532 707
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 150 866	671 493
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-2 641 576	-204 854
d - Frais de négociation de titres	-101 049	-23 839
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	100 271	1 975 507
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	52 268 166	50 292 659
b - En fin d'exercice	52 368 437	52 268 166
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	104,737	104,536
TAUX DE RENDEMENT	0,19%	3,93%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2015 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
Total	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2015, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons de trésors sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		39 716 397	30 140 626	-9 575 771	57,43	57,55	-
- AMEN BANK	36 383	1 223 841	850 271	-373 570	1,62	1,62	0,001
- ARTES	60 297	469 871	363 350	-106 521	0,69	0,69	0,002
- ASSAD	100 000	925 529	527 900	-397 629	1,01	1,01	0,008
- ATB	255 262	1 524 994	1 071 335	-453 659	2,04	2,05	0,003
- ATL	250 000	955 005	706 250	-248 755	1,35	1,35	0,010
- ATTIJARI BANK	74 666	1 954 667	1 794 149	-160 518	3,42	3,43	0,002
- ATTIJARI LEASING	25 000	759 368	541 375	-217 993	1,03	1,03	0,012
- BEST LEASE	425 621	893 81 4	808 680	-85 134	1,54	1,54	0,014
- BH	191 477	2 864 877	2 326 445	-538 432	4,43	4,44	0,006
- BIAT	10 000	831 930	742 230	-89 700	1,41	1,42	0,001
- BNA	302 561	3 868 431	3 345 719	-522 712	6,38	6,39	0,009
- BT	100 773	1 030 963	906 957	-124 006	1,73	1,73	0,001
- CARTHAGE CEMENT	230 000	666 228	306 590	-359 638	0,58	0,59	0,001
- CEMENTS BIZERTE	278 021	3 095 168	873 264	-2 221 904	1,66	1,67	0,006
- CITY CARS	23 000	296 796	305 969	9 173	0,58	0,58	0,002
- DELICE HOLDING	16 265	249 134	215 788	-33 346	0,41	0,41	0,000
- ESSOUKNA	59 644	415 064	232 254	-182 810	0,44	0,44	0,001
- EURO-CYCLES	37 500	823 499	1 280 137	456 638	2,44	2,44	0,007
- MODERN LEASING	87 500	441 958	376 775	-65 183	0,72	0,72	0,013
- MONOPRIX	14 164	332 068	198 367	-133 701	0,38	0,38	0,001
- NAKL	30 000	331 906	350 640	18 734	0,67	0,67	0,001
- ONE TECH HOLDING	77 504	560 298	541 753	-18 545	1,03	1,03	0,001
- SAH	50 392	547 267	489 004	-58 263	0,93	0,93	0,001
- SALIM	35 000	860 012	962 500	102 488	1,83	1,84	0,013
- SERVICOM	10 499	223 227	64 443	-158 784	0,12	0,12	0,003
- SFBT	75 798	1 667 304	1 694 085	26 781	3,23	3,23	0,001
- SIMPAR	9 043	442 625	299 576	-143 049	0,57	0,57	0,008
- SIPHAT	3 822	63 038	22 053	-40 985	0,04	0,04	0,002
- SOPAT	100 000	333 321	243 600	-89 721	0,46	0,47	0,008
- STB	396 000	5 345 998	2 193 840	-3 152 158	4,18	4,19	0,003

- STB NS J 01072015	517 230	3 067 913	3 067 913	-	5,85	5,86	0,003
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	84 041	-130 320	0,16	0,16	0,000
- TLS	20 598	507 047	350 681	-156 366	0,67	0,67	0,002
- TUNIS-RE	125 953	1 079 091	1 127 279	48 188	2,15	2,15	0,006
- UIB	55 702	849 784	875 413	25 629	1,67	1,67	0,002
Titres OPCVM :		287 945	287 710	-235	0,54	0,54	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	514	53 875	53 774	-101	0,10	0,10	-
- SICAV L'EPARGNANT	1 141	117 283	117 390	107	0,22	0,22	-
- SICAV BHO	1 133	116 787	116 546	-241	0,22	0,22	-
Droits :		21	18	-3	-	-	-
- MNP DA 1/5 16 06 2015	3	9	7	-2	-	-	-
- STPIL DA 1/32 180615	29	8	8	-	-	-	-
- STV DA 3/40 200715	13	4	3	-1	-	-	-
Total en Dinars		40 004 363	30 428 354	-9 576 009	57,97	58,09	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	18 272 442
OPCVM	5 814 502
Entrées de titres (conversion de droits...)	7 745 264
Total en Dinars	31 832 208

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	13 206 723	10 600 356	-2 606 367
OPCVM	8 094 416	8 059 207	-35 209
Sorties de titres (détachement de droits...)	4 046 533	-	-
Total en Dinars	25 347 672	18 659 563	-2 641 576

NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net	% de l'Actif
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	1 115 624	3 632 474	6,94	6,92
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	1 114 602	3 633 802	6,94	6,92
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	1 113 581	3 635 131	6,94	6,93
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	1 100 723	3 597 773	6,87	6,86
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	1 099 711	3 599 086	6,87	6,86
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	1 098 699	3 600 399	6,88	6,86
Total en Dinars		15 055 725	6 642 940	21 698 665	41,43	41,35

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Compte courant de gestion	609 048	8 998 625
Sommes à l'encaissement	2 083	-
Sommes à régler	-257 738	-
Total en Dinars	353 393	8 998 625

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	27 573	25 836
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	27 573	25 836
Dépositaire (STB)	27 573	25 836
Total en Dinars	82 719	77 508

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Honoraires à payer	13 429	13 403
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 392	4 406
Etat - retenues à la source (*)	11 524	-
Total en Dinars	29 345	17 809

(*) Ce passif correspond à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire dont le versement au Trésor public a été comptabilisée par erreur par le débit d'un compte de charge au lieu du compte « Etat, retenues à la source ».

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital au début de l'exercice :	50 735 459	48 676 887
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	735 459	-1 323 113
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	50 676 407	50 735 459
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	2 268 166	292 659
- Frais de négociation de titres	-101 049	-23 839
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	1 150 866	671 493
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2 641 576	-204 854
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	790 613	534 367
Revenus des titres OPCVM	170 614	297 232
Revenus des bons du Trésor	1 126 759	1 058 820
Total en Dinars	2 087 986	1 890 419

NOTE N°4.2 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	212 704	204 319
Rémunération du Dépositaire	106 352	102 159
Total en Dinars	319 056	306 478

NOTE N°4.3 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Redevance CMF	53 176	51 080
Honoraires	11 900	(*)
Impôts et taxes (**)	11 629	120
Autres (frais de publication CMF...)	195	34
Total en Dinars	76 900	51 234

(*) Les honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2014 ont été minorés de 13.394 DT. Cette situation est due à une erreur qui s'est produite lors du calcul quotidien des honoraires relatifs à l'exercice 2013 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné la constatation des honoraires d'audit relatifs aux exercices 2013 et 2014, d'où une majoration des autres charges d'exploitation comptabilisées à ce titre au cours de l'exercice 2013 pour le même montant.

(**) Les « Impôts et taxes » de l'exercice 2015 sont majorés d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges par le crédit d'un compte de trésorerie.

NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	1 692 030	1 532 707
Résultat non distribuable (*)	-1 591 759	442 800
Total en Dinars	100 271	1 975 507

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 150 866	671 493
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2 641 576	-204 854
Frais de négociation de titres	-101 049	-23 839
Total en Dinars	-1 591 759	442 800

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	4,176	3,781	3,999	3,705	3,102
Charges de gestion des placements	-0,638	-0,613	-0,615	-0,660	-0,652
Revenu net des placements	3,538	3,168	3,384	3,045	2,450
Autres charges	-0,154	-0,102	-0,152	-0,126*	-0,145
Résultat d'exploitation	3,384	3,066	3,232	2,919	2,305
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	3,384	3,066	3,232	2,919	2,305
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2,302	1,343	-2,407	-4,138	-14,623
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-5,283	-0,410	-3,727	-5,958	1,625
Frais de négociation de titres	-0,202	-0,048	-0,171	-0,236	-0,099

+/- value/titre et frais de négociation	-3,184	0,885	-6,304	-10,332	-13,098
Résultat net de l'exercice	0,201	3,951	-3,073	-7,413	-10,793
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,184	0,885	-6,304	-10,332	-13,098
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-3,184	0,885	-6,304	-10,332	-13,098
Valeur liquidative	104,737	104,536	100,585	103,658	111,071

5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,600%	0,600%	0,600%	0,600% (*)	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,145%	0,100%	0,149%	0,114% (*)	0,134%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,182%	3,000%	3,151%	2,652% (*)	2,120%

(*) Retraité en pro-forma pour les besoins de comparabilité.

5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de ses prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.